

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 69 (1977)
Heft: 12

Artikel: Association internationales de la sécurité sociale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association internationale de la sécurité sociale

Fondée le 4 octobre 1927, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) vient de célébrer son cinquantième anniversaire.

Les débuts

La décision de créer une organisation chargée de « coordonner sur le plan international et intensifier les efforts pour la défense, le développement et le perfectionnement de l'assurance sociale » fut prise lors d'une assemblée constitutive qui eut lieu à Bruxelles, les 4 et 5 octobre 1927.

Les membres fondateurs étaient des personnalités dirigeantes d'unions de sociétés mutuelles et d'autres caisses pratiquant l'assurance-maladie, qui représentaient 17 institutions de 9 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et Tchécoslovaquie). L'assemblée adopta les premiers statuts de l'organisation, qui prévoyaient que, pour s'affilier, les institutions devaient jouir de l'autonomie de gestion. Il fut également décidé que le siège serait établi à Genève, au Bureau international du travail, où se trouve toujours le secrétariat général de l'AISS.

Un an plus tard, en 1928, le nombre des pays représentés avait doublé, passant de 9 à 18. Débuts encore bien modestes, certes, mais qui correspondaient à l'état naissant de l'assurance sociale dans le monde qui était limitée principalement à l'assurance-maladie. En 1936, le champ d'action de l'organisation fut élargi de manière à comprendre également l'assurance-invalidité-vieillesse-décès.

La deuxième guerre mondiale entraîna naturellement une interruption de l'activité de l'AISS. Mais dès 1946, des préparatifs furent faits en vue de sa remise en marche. Et c'est au cours de la huitième assemblée générale, tenue à Genève en 1947, que l'Association fut définitivement reconstituée. Une proposition faite à ce moment-là en vue de lui substituer un organisme intergouvernemental assumant la responsabilité en matière de sécurité sociale ne trouva aucun appui au sein de l'assemblée, et l'AISS a ainsi conservé son caractère d'organisation technique non gouvernementale.

L'évolution

Dès sa reconstitution en 1947, l'AISS va connaître une expansion rapide et ininterrompue. Il y a plusieurs raisons qui expliquent cette croissance, dont la plus importante a été l'évolution spectaculaire de

la sécurité sociale dans le monde après la deuxième guerre mondiale.

Quelques chiffres peuvent marquer les jalons de cette expansion. Si en 1947, le nombre des pays représentés au sein de l'Association est de 21, il se monte à 44 en 1955. Après, il se produit une véritable explosion de pays indépendants dans diverses régions en voie de développement, singulièrement en Afrique, ce qui fait qu'en 1966 l'AISS compte des institutions membres dans 95 pays. En 1977, il y a environ 250 membres affiliés et 80 membres associés dans 110 pays. La marche de l'AISS vers l'universalité a quasiment atteint son but.

Si la moitié environ des 250 membres affiliés sont des institutions européennes, il n'en reste pas moins que l'adhésion d'institutions appartenant à de nombreux pays en voie de développement et ayant des besoins très différents n'a pas manqué d'avoir de sérieuses répercussions sur l'action de l'AISS. Cette dernière offre à ses membres la possibilité d'avoir rapidement accès aux techniques les plus perfectionnées et à l'expérience pratique de la gestion des régimes de sécurité sociale, et cela est évidemment dans l'intérêt à longue échéance aussi bien des pays en voie de développement que des pays industrialisés. Toutefois, de nombreux pays en voie de développement ne sont pas en mesure d'appliquer immédiatement les techniques les plus avancées du monde industrialisé, car leurs problèmes sont, pour une large part, conditionnés par leur propre niveau de développement. C'est pourquoi l'AISS déploie, en plus des travaux de ses commissions techniques permanentes d'intérêt mondial, de nombreuses activités régionales destinées à aider les organisations membres du monde en voie de développement à trouver des solutions à leurs problèmes particuliers.

Composition et activités de l'AISS

Les membres de l'AISS sont des institutions – services gouvernementaux ou organismes nationaux – gestionnaires de l'ensemble ou de l'une des branches de la sécurité sociale ou de la mutualité. Les principaux moyens d'action de l'Association sont les suivants:

- organisation, à l'échelon international, de réunions techniques, de tables rondes et de séminaires sur la sécurité sociale;
- échange d'informations, confrontation d'expériences et aide technique mutuelle entre ses membres;
- recherches et enquêtes sur la sécurité sociale;
- publication et diffusion de la documentation sur la sécurité sociale;
- collaboration, dans le domaine de la sécurité sociale, avec d'autres organisations internationales.

L'aide technique mutuelle dont il est question ci-dessus revêt une très grande importance aujourd'hui, car c'est le moyen qui permet à des pays industrialisés et même des pays en voie de développement ayant déjà résolu certains problèmes de prêter une assistance utile à des pays qui ont des problèmes similaires à résoudre.

Les activités de l'AISS comprennent essentiellement:

- les activités techniques au niveau central qui s'exercent par l'intermédiaire des commissions techniques permanentes au sein desquelles sont examinés et discutés les problèmes des principales branches ou aspects de la sécurité sociale;
- les activités régionales qui sont déterminées en fonction des besoins particuliers des institutions membres de l'Association, réparties à cet effet en quatre régions, à savoir l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie et l'Europe;
- les activités dans le domaine de la recherche et de la documentation qui comprennent, entre autres, l'organisation de réunions de recherche, des enquêtes et des études sur des problèmes spécifiques de la sécurité sociale, un service d'information technique.

* * *

Après ces cinquante années d'action féconde et enrichissante, l'AISS peut envisager l'avenir avec confiance et s'engager résolument, avec la collaboration toujours active de ses membres, à affronter la lourde tâche qui l'attend encore.

Comme le relève le secrétaire général de l'AISS – dans les conclusions de son rapport sur les activités de l'AISS qui va être examiné par la XIX^e assemblée générale – malgré la diversité des formes que peuvent revêtir les institutions de sécurité sociale à travers le monde, leur principal objectif est le même, à savoir éliminer les injustices découlant de l'existence de risques sociaux qui menacent le bien-être de chaque individu dans la société; cela constitue toujours un programme en soi non seulement pour les prochaines cinquante années mais pour de nombreux siècles à venir.